

5.6

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE CNW 066
HEBLAN

Complexe de sciage de Saint-Michel-des-Saints

UN VOLUME DE 126 350 M³ DE BOIS RÉSERVÉ À UN GROUPE D'INVESTISSEURS LOCAUX DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Québec, le 20 octobre 2014 – Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Arcand, annonce au nom du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, la réservation d'un volume de bois de 126 350 m³ de sapins, d'épinettes, de pins gris et de mélèzes (SEPM) à un groupe d'investisseurs locaux, dont Les Forestiers Champoux inc. (LFCI), pour la relance de la scierie de Saint-Michel-des-Saints. L'attribution de la garantie d'approvisionnement est conditionnelle à l'acceptation du financement du plan d'affaires déposé.

« Je suis heureux d'annoncer la réservation de ce volume de bois au groupe d'investisseurs locaux qui propose de relancer la scierie de Saint-Michel-des-Saints. Ce projet permettrait de redonner du travail aux membres de cette communauté mono-industrielle et de consolider la filière forestière en Haute-Matawinie. Nous devons conserver les emplois et l'expertise de ce secteur dans la région et créer plus de richesse pour le mieux-être de ces collectivités. Par cette décision, notre gouvernement démontre clairement sa volonté de soutenir le milieu dans ses démarches pour dynamiser son économie », a indiqué le ministre Arcand.

Rappelons que les Entreprises TAG, qui possédaient la scierie de Saint-Michel-des-Saints, s'étaient placées sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en octobre 2013. Un syndic avait alors reçu des propositions de reprise d'actifs et deux soumissionnaires ont été retenus. À la suite de ce verdict, le MFFP a étudié et analysé les deux plans d'affaires, ce qui a conduit à l'annonce de la décision dévoilée aujourd'hui.

Les volumes de bois que détenaient les Entreprises TAG, par l'entremise de leur garantie d'approvisionnement, sont devenus disponibles lorsque la fermeture officielle de l'usine a été annoncée en juillet 2014.

Un acteur important de cette relance, Les Forestiers Champoux inc. (LFCI), se spécialise depuis plusieurs années en aménagement des forêts dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints. Les dirigeants de cette entreprise sont bien au fait des problèmes liés aux approvisionnements et aux coûts de récolte qui influencent la rentabilité d'une usine de sciage comme celle de Saint-Michel-des-Saints.

Le plan d'affaires proposé inclut l'achat, la modernisation et la relance des activités de la scierie. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs réserve donc le volume de bois qui était auparavant attribué à TAG au nouvel acquéreur potentiel pour une durée de trois mois. Cette réservation permettra aux investisseurs de compléter le financement du projet et au gouvernement de s'assurer de la viabilité à long terme de celui-ci.

« Les forêts sont au cœur des priorités de notre gouvernement et d'une importance capitale pour le développement socioéconomique du Québec et de ses régions. L'utilisation de notre forêt publique doit d'abord et avant tout servir les travailleurs qui vivent de cette forêt et leurs familles. Avec la relance du secteur forestier que nous prévoyons, nous devons saisir les occasions de consolidation et de développement de nos communautés forestières et de nos régions », a conclu le ministre Lessard.

- 30 -

Sources :

Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des
Ressources naturelles et ministre
responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

Pierre-Olivier Lussier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et
des Parcs
Tél. : 418 643-7295